



# NATURA 2000 - STANDARD DATA FORM

For Special Protection Areas (SPA),  
Proposed Sites for Community Importance (pSCI),  
Sites of Community Importance (SCI) and  
for Special Areas of Conservation (SAC)

SITE LU0002004  
SITENAME Vallée supérieure de la Sûre et affluents de la frontière belge à Esch-sur-Sûre

## TABLE OF CONTENTS

- [1. SITE IDENTIFICATION](#)
- [2. SITE LOCATION](#)
- [3. ECOLOGICAL INFORMATION](#)
- [4. SITE DESCRIPTION](#)
- [5. SITE PROTECTION STATUS](#)
- [6. SITE MANAGEMENT](#)
- [7. MAP OF THE SITE](#)

## 1. SITE IDENTIFICATION

1.1 Type A	1.2 Site code LU0002004	<a href="#">Back to top</a>
---------------	----------------------------	-----------------------------

### 1.3 Site name

Vallée supérieure de la Sûre et affluents de la frontière belge à Esch-sur-Sûre

1.4 First Compilation date 2000-01	1.5 Update date 2023-11
---------------------------------------	----------------------------

### 1.6 Respondent:

Name/Organisation:	Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
Address:	4, place de l'Europe L-2918 Luxembourg
Email:	natura2000@mev.etat.lu

### 1.7 Site indication and designation / classification dates

Date site classified as SPA:	2004-01
National legal reference of SPA designation	Règlement grand-ducal du 24 mai 2023 désignant zone de protection spéciale la zone « Vallée supérieure de la Sûre et affluents de la frontière belge à Esch-sur-Sûre ». #http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2023/05/24/a274/jo#

## 2. SITE LOCATION

### 2.1 Site-centre location [decimal degrees]:

[Back to top](#)

Longitude 5.84945 Latitude 49.88704

2.2 Area [ha]: 4632.86 2.3 Marine area [%]: 0.0

### 2.4 Sitelength [km]:

## 2.5 Administrative region code and name

NUTS level 2 code

Region Name

LU00	Luxembourg (Grand-Duché)
------	--------------------------

## 2.6 Biogeographical Region(s)

Continental (100.0%)

## 3. ECOLOGICAL INFORMATION

### 3.1 Habitat types present on the site and assessment for them

[Back to top](#)

### 3.2 Species referred to in Article 4 of Directive 2009/147/EC and listed in Annex II of Directive 92/43/EEC and site evaluation for them

Species					Population in the site						Site assessment			
G	Code	Scientific Name	S	NP	T	Size		Unit	Cat.	D. qual.	A B C D		A B C	
						Min	Max				Pop.	Con.	Iso.	Glo.
B	A247	<a href="#">Alauda arvensis</a>			r	10	20	p	P	P	C	C	C	C
B	A229	<a href="#">Alcedo atthis</a>			p	1	2	p		M	C	B	C	B
B	A773	<a href="#">Ardea alba</a>			w	1	10	i	C	P	B	B	C	B
B	A104	<a href="#">Bonasa bonasia</a>			p	3	6	p		M	B	B	B	B
B	A215	<a href="#">Bubo bubo</a>			r	1	1	p		M	B	B	C	B
B	A030	<a href="#">Ciconia nigra</a>			c				R	M	B	B	B	A
B	A030	<a href="#">Ciconia nigra</a>			r	1	2	p		M	B	B	B	A
B	A236	<a href="#">Dryocopus martius</a>			p	3	5	p		M	C	B	C	B
B	A103	<a href="#">Falco peregrinus</a>			p				R	M	C	B	C	B
B	A338	<a href="#">Lanius collurio</a>			r	1	5	p		M	C	B	C	B
B	A340	<a href="#">Lanius excubitor</a>			p	1	1	p	P	M	C	C	C	B
B	A868	<a href="#">Leiopicus medius</a>			p	1	5	p		M	C	B	C	B
B	A074	<a href="#">Milvus milvus</a>			r		1	p		M	C	B	C	B
B	A094	<a href="#">Pandion haliaetus</a>			c				C	G	B	B	C	B
B	A072	<a href="#">Pernis apivorus</a>			r	1	5	p		G	B	B	C	B
B	A314	<a href="#">Phylloscopus sibilatrix</a>			r	10	15	p		M	B	B	C	B
B	A155	<a href="#">Scolopax rusticola</a>			r	1	5	p		P	C	B	C	B
B	A155	<a href="#">Scolopax rusticola</a>			w				P	P	C	B	C	B
B	A210	<a href="#">Streptopelia turtur</a>			r				C	M	B	B	C	B

- **Group:** A = Amphibians, B = Birds, F = Fish, I = Invertebrates, M = Mammals, P = Plants, R = Reptiles
- **S:** in case that the data on species are sensitive and therefore have to be blocked for any public access enter: yes
- **NP:** in case that a species is no longer present in the site enter: x (optional)
- **Type:** p = permanent, r = reproducing, c = concentration, w = wintering (for plant and non-migratory species use permanent)
- **Unit:** i = individuals, p = pairs or other units according to the Standard list of population units and codes in accordance with Article 12 and 17 reporting (see [reference portal](#))
- **Abundance categories (Cat.):** C = common, R = rare, V = very rare, P = present - to fill if data are deficient (DD) or in addition to population size information
- **Data quality:** G = 'Good' (e.g. based on surveys); M = 'Moderate' (e.g. based on partial data with some extrapolation); P = 'Poor' (e.g. rough estimation); VP = 'Very poor' (use this category only, if not even a rough estimation of the population size can be made, in this case the fields for population size can remain empty, but the field "Abundance categories" has to be filled in)

### 3.3 Other important species of flora and fauna (optional)

## 4. SITE DESCRIPTION

[Back to top](#)

### 4.1 General site character

Habitat class	% Cover
N27	17.1
N06	9.4
N07	0.5
N10	0.7
N26	0.6
N22	0.2
N16	40.8
N17	30.7
<b>Total Habitat Cover</b>	<b>100</b>

### Other Site Characteristics

Situation :La zone est sise sur les territoires des communes de Rambrouch, Boulaide, Lac de la Haute Sûre, Esch-sur-Sûre et Wahl, et couvre la vallée supérieure de la Sûre, ses affluents et le lac du barrage. Il s'étend de la frontière belge jusqu'à Esch-sur-Sûre et est caractérisé par des hauts plateaux entrecoupés de vallées et des vallons profonds avec des versants souvent abrupts. Milieu physique :La zone s'inscrit dans l'aire d'affleurement du Dévonien inférieur, composée en majeure partie des couches du Siegenien supérieur (Schiste compact, grossier, mal stratifié, avec de rares bancs de grès argileux). La partie la plus au nord de la zone s'inscrit dans l'étage de l'Emsien inférieur quartzophyllades de Schuttbourg et Schistes de Stolzembourg). Dans les méandres de la Sûre, se trouvent des dépôts fluviatiles, composés de limons et de galets quartzitiques et déposés durant les phases d'accumulation du pléistocène. Le fond de la vallée de la Sûre est recouvert par les dépôts alluviaux de l'holocène, composés de sable, de limons et de galets. La majeure partie du sol est couverte par des substrats limono-caillouteux à charge schistophylladeuse et à horizon B structural (sols bruns acides). Localement, on rencontre le même type de sol, mais à charge schistogréseuse. Les sols sont souvent de faible profondeur, environ 40 cm sur les plateaux et encore moins profonds sur les versants abrupts où la roche mère affleure par endroits. Leur capacité de rétention en eau est faible et les risques d'assèchement sont élevés. Les banquettes alluviales de la Sûre sont principalement constituées de sols sur matériaux limoneux peu caillouteux. Dans les fonds de vallons des principaux affluents se rencontrent des sols fortement à très fortement gleyifiés. Localement, se trouvent des zones de suintement. Occupation du sol :Les quelques plateaux de la zone sont surtout occupés par des territoires agricoles (1/6e de la zone) et sont exploités de manière paritaire comme prairies et cultures annuelles. Dans certains fonds de vallées subsistent des prairies humides, exploités de façon extensive. Les anciens taillis de chênes en partie en reconversion (environ 1/3 de la zone) et les plantations d'épicéas (environ 1/3 de la zone) dominent sur les versants. Les autres types de forêts ne couvrent qu'une surface restreinte. Le lac de la Haute-Sûre, avec ces quelques 350 ha (1/10e de la zone), constitue le plan d'eau le plus important du pays.

### 4.2 Quality and importance

Intérêts selon la directive « Oiseaux » :La zone est particulièrement importante pour les espèces liées aux bois denses (taillis de chênes) ou les futaies (hêtraies, forêt de ravin ou d'éboulis, forêts alluviales). Une des espèces cible à rétablir est la Gélinoite des bois *Tetrastes bonasia* (syn.: *Bonasa bonasia*). Elle nécessite une strate arbustive dense pour la nourriture et des possibilités de se cacher et de nicher. Les taillis de chênes, ainsi que les boisements naturels offrent ces deux aspects à l'espèce. La Cigogne noire *Ciconia nigra* niche dans les parties les plus anciennes des forêts et est observée régulièrement à la recherche de nourriture dans la zone. La Grande Aigrette *Casmerodius albus* peut être observée annuellement en période hivernale dans la zone depuis quelques années. En période de migration, plusieurs individus de Balbuzards pêcheur *Pandion haliaetus* sont observés annuellement autour du lac de barrage tentant de capturer des poissons. Au niveau des espèces forestières, il y a lieu de mentionner notamment au niveau des hêtraies le Pic noir *Dryocopus martius* et au niveau des chênaies ou forêts alluviales le Pic mar *Dendrocopos medius*. Le Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix* nécessite des boisements aux strates herbacées et arbustives dégagées et claires, dont notamment des forêts en pente. La Bondrée apivore *Pernis apivorus* nécessite la quiétude en période de reproduction et des habitats semi-ouverts, tels que chablis, clairières et boisements très clairs. De même, la Bécasse des bois *Scolopax rusticola* et la Tourterelle des bois *Streptopelia turtur* sont inféodées à des habitats similaires. Dans les quelques falaises, les rares espèces Grand-duc d'Europe *Bubo bubo* et Faucon pèlerin *Falco peregrinus* sont présentes. Au niveau des quelques milieux ouverts, quelques espèces sont à mettre en évidence, comme le Milan royal *Milvus milvus* et les Pie-grièches écorcheur *Lanius collurio* et grise *Lanius excubitor*. Autres intérêts écologiques :La zone contient 11 types d'habitats de l'annexe I dont 2 habitats prioritaires, à savoir les forêts de ravins et les forêts alluviales résiduelles. Ces deux habitats ne couvrent que de faibles surfaces mais doivent absolument être conservés. La reconversion de taillis et la plantation de hêtres visent la restauration à long-terme des hêtraies à Luzule. Les forêts denses abritent également le Chat sauvage *Felis silvestris*. Signalons encore la présence de types d'habitats liés aux éboulis et talus de roches siliceuses qui hébergent souvent des espèces végétales remarquables. Trois espèces de poissons de l'annexe II sont également présentes dans la Sûre et ses affluents, la Lamproie de Planer *Lampetra planeri*, le Chabot commun *Cottus gobio* et la Bouvière *Rhodeus sericeus amarus*. D'ailleurs, le Castor d'Europe *Castor fiber* est de retour au niveau des zones humides de la zone.

### 4.3 Threats, pressures and activities with impacts on the site

The most important impacts and activities with high effect on the site

Negative Impacts			
Rank	Threats and pressures [code]	Pollution (optional) [code]	inside/outside [i o b]
L	G01.01		i
M	A08		i
M	B01		i
M	B02.02		i
M	H01.05		o
L	F03.01		i
M	A04.03		i
M	B02		i
L	F02.03		i
M	B01		i
M	K02.03		i
H	J02		i

Positive Impacts			
Rank	Activities, management [code]	Pollution (optional) [code]	inside /outside [i o b]
M	B02		i
M	A04.02		i
M	A03.02		i
L	F03.01		i

Rank: H = high, M = medium, L = low

Pollution: N = Nitrogen input, P = Phosphor/Phosphate input, A = Acid input/acidification,

T = toxic inorganic chemicals, O = toxic organic chemicals, X = Mixed pollutions

i = inside, o = outside, b = both

#### 4.4 Ownership (optional)

#### 4.5 Documentation

Biver G. & C. Felten (2008); Artenschutzprogramm Haselhuhn Bonasa bonasia in Luxemburg. Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Luxembourg. Biver G., P. Lorgé, T. Conzemius & J. Weiss (2010); Identification des zones d'intérêt ornithologique au Luxembourg. Regulus WB 25: 84-108. Biver, G. (2010); Inventar der „Wichtigen Vogelschutzgebiete“ in Luxemburg – Stand 2010. Regulus 06 /2010. DE ZUTTERE, P., SCHAECK, L., 1974; Récoltes bryologiques intéressantes en Haute-Sûre. - Natura Mosana 26 (1973): 75-79. ECAU, 1990; Réserve Naturelle de la Haute-Sûre: RN ZH 84 (Dossier de classement). - Ministère de l'Environnement, Luxembourg. ERPELDING, André (1989); 1989; Beitrag zur Kenntnis der Schwebfliegenfauna Luxemburgs (Diptera, Syrphidae). Paiperlek 11(1), 17-29. GEREND, Raoul (1994); 1994; Nachweis neuer und interessanter Libellen aus Luxemburg nebst einer provisorischen Fassung der Roten Liste der einheimischen Odonaten (Insecta, Odonata). Bull. SNL 95(1994), 299-314. Jans, M., P. Lorgé, J. Weiss (2000); Der Schwarzstorch Ciconia nigra in Luxemburg. Regulus WB 18: 15-30. Lorgé P. & T. Conzemius (2007); Der Uhu Bubo bubo in Luxemburg. Regulus WB 22: 36 - 41. Lorgé P. (2000); Luxembourg. Pp 459 - 463 in HEATH M.F. & M.I. EVANS: Important Bird Areas in Europe. Priority Sites for Conservation. Volume 1: Northern Europe. BirdLife International Conservation Series No. 8, Cambridge, UK. MOES, Marc (1993); 1993; Untersuchung zur Verbreitung und Ökologie der Wildkatze (Felis silvestris silvestris) in Luxemburg. MELCHIOR, Ed. et al (1987) Atlas des Oiseaux Nicheurs du Grand-Duché de Luxembourg. Lëtzebuurger Natur- a Vulleschutzliga. PIER, J., 1989; Les forêts alluviales au Luxembourg. Mémoire de professeur-stagiaire à l'école privée Fieldgen à Luxembourg: 189 p. RENAULT, J., 1978; Etude écologique des forêts de la Haute-Sûre (Grand-Duché de Luxembourg). - Communications du Centre d'écologie forestière et rurale de Gembloux, Belgique, 20: 25 p. SCHNEIDER, Nico (1991); 1991; Contribution à la connaissance des Arthropodes rubicoles du Grand-Duché de Luxembourg. Bull. SNL 92(1191), 85-119. VANESSE, R., 1985; Les réserves potentielles naturelles et forestières de la vallée de la Haute-Sûre en amont du pont Misère. - Centre d'écologie forestière et rurale de la faculté de Gembloux, Belgique, réalisé pour l'Administration des Eaux et Forêts, Luxembourg. VANESSE, R., 1985; Les réserves potentielles naturelles et forestières de la Vallée de la Sûre en amont de Pont Misère. - Centre d'Ecologie Forestière et Rurale de la Faculté de Gembloux. WEISS, Jean (1995) Die Rote Liste der Brutvögel Luxemburgs. Lëtzebuurger Natur- a Vulleschutzliga. Weiss J. & N. Paler (2006); Verbreitung, Bestand und Zukunftsaussichten des Habichts Accipiter gentilis in Luxemburg. Regulus WB 21: 18 - 25. Weiss J. & N. Paler (2006); Verbreitung, Bestand und Zukunftsaussichten des Wespenbussards Pernis apivorus in Luxemburg. Regulus WB 21: 26 - 30. WERNER, Jean (1981); 1981; Observations bryologiques au Grand-Duché de Luxembourg. Bull. SNL 83-84(1978-1979), 97-111.

### 5. SITE PROTECTION STATUS (optional)

#### 5.1 Designation types at national and regional level:

[Back to top](#)

Code	Cover [%]	Code	Cover [%]	Code	Cover [%]
LU02	32.4	LU06	100.0	LU05	68.9

#### 5.2 Relation of the described site with other sites:

designated at national or regional level:

Type code	Site name	Type	Cover [%]
-----------	-----------	------	-----------

LU06	Vallée supérieure de la Sûre / Lac du barrage	-	100.0
LU02	Vallée de la Haute-Sûre - Bruch/Pont Misère	*	32.3
LU05	Naturpark Uewersauer	*	68.9

designated at international level:

Type	Site name	Type	Cover [%]
ramsar	Vallée de la Haute-Sûre	-	100.0

### 5.3 Site designation (optional)

Loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (Mém. A - N° 10 / 29 janvier 2004, p. 147) Règlement grand-ducal du 30 novembre 2012 portant désignation des zones de protection spéciale (Mém. A - N° 258 12 décembre 2012). Règlement grand-ducal du 24 mai 2023 désignant zone de protection spéciale la zone « Vallée supérieure de la Sûre et affluents de la frontière belge à Esch-sur-Sûre ». #<http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2023/05/24/a274/jo#>

## 6. SITE MANAGEMENT

### 6.1 Body(ies) responsible for the site management:

[Back to top](#)

### 6.2 Management Plan(s):

An actual management plan does exist:

<input checked="" type="checkbox"/>	Yes	Name: Vallée supérieure de la Sûre et affluents Link: <a href="http://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-adm-rect-2018-10-11-b3728-jo-fr-pdf.pdf">http://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-adm-rect-2018-10-11-b3728-jo-fr-pdf.pdf</a>
<input type="checkbox"/>	No, but in preparation	
<input type="checkbox"/>	No	

### 6.3 Conservation measures (optional)

GestionProtection des habitats favorables à la Gélinoite des bois et gestion des forêts de taillis de chênes. Eventuellement favoriser l'exploitation traditionnelle de ces biotopes. Protection des parties les plus anciennes des forêts et sauvegarde des arbres les plus majestueux pour permettre à la Cigogne noire d'y nicher. Un suivi régulier et standardisé des populations d'oiseaux, surtout des espèces de l'Annexe I s'impose, notamment pour pouvoir réagir à court terme à des régressions de certaines espèces et d'y instaurer des mesures de gestion et de protection. Un système de panneaux explicatifs (directive 79/409/CEE, Zones Spéciales de Protection, Oiseaux présent sur le site) est à prévoir. Ces panneaux seront des outils de gestion pour informer les habitants de la région et les touristes sur les nécessités de la protection des oiseaux et de leurs habitats. Mesures de conservation spéciales : 1° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Martin pêcheur *Alcedo atthis*, ainsi que des populations d'autres oiseaux des cours ou plans d'eau : a) maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure des cours ou plans d'eau ; b) maintien et amélioration des structures nécessaires pour la nidification ; 2° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus* : maintien et amélioration des zones de nourrissage en migration, notamment les plans et cours d'eau ; 3° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Grande Aigrette *Casmerodius albus* (syn. : *Egretta alba*) : a) maintien et amélioration des zones d'hivernage ou de halte en période de migration ; b) maintien, amélioration, voire restauration des zones de nourrissage correspondant aux herbages, zones et friches humides ; 4° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Cigogne noire *Ciconia nigra* : a) maintien et restauration des zones de nourrissage correspondant aux cours d'eau, fonds de vallées et autres habitats humides ; b) maintien et amélioration des zones de nidification correspondant aux forêts feuillues en futaie et préservation des arbres porteurs d'aire de cigogne ; c) maintien, respectivement aménagement ponctuel de l'habitat forestier et préservation d'une zone de protection forestière dans un rayon de 50 mètres autour des nids ; d) maintien et amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des fonds de vallée ; e) préservation de la quiétude en période de reproduction dans un rayon de 300 mètres autour des sites de nidification ; 5° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Pic noir *Dryocopus martius* et des populations d'autres oiseaux cavernicoles : a) maintien et aménagement de boisements diversement structurés et de leurs micro-stations ; b) maintien et préservation d'arbres à loge de pic, d'arbres à forte dimension, d'arbres biotopes et d'arbres morts sur pied en futaies feuillues et en lisières, notamment en hêtraies ; c) aménagement d'îlots de vieillissement et désignation de forêts en libre évolution ; d) protection des fourmilières de la Fourmi rousse en forêt ; 6° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Pic mar *Dendrocopos medius* et des populations d'autres oiseaux cavernicoles : a) maintien et aménagement de boisements diversement structurés et de leurs micro-stations ; b) maintien et préservation d'arbres à loge de pic, d'arbres à forte dimension, d'arbres biotopes et d'arbres morts sur pied en futaies feuillues, notamment en chênaies et en forêts alluviales ; c) aménagement d'îlots de vieillissement et désignation de forêts en libre évolution ; 7° rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix* : a) maintien et extension surfacique de la futaie feuillue mélangée présentant des strates herbacées et arbustives claires, notamment en terrain en pente ; b) maintien et extension surfacique d'une mosaïque intraforestière ; c) aménagement d'îlots de vieillissement ; 8° rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Tourterelle des bois *Streptopelia turtur* : a) préservation et restauration des lisières structurées, des bosquets et des paysages semi-ouverts, notamment des milieux humides, ainsi que des futaies lumineuses, ripisylves et forêts alluviales ;

b)restructuration horizontale et verticale des lisières et des futaies ;c)préservation et restauration des plaines alluviales avec des strates herbacées, buissonnantes et boisées diversement structurées ;d)aménagement de bandes herbacées et de jachères dans les labours ou de bandes refuges dans les herbages à fauchage très tardif ou pluriannuel ;9°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Bondrée apivore *Pernis apivorus* :a)maintien et amélioration des lisières forestières diversement structurées ;b) maintien et amélioration des zones de nidification et préservation des arbres porteurs d'aire de rapace ;c)maintien et amélioration des zones de nourrissage, notamment des milieux ouverts ou semi-ouverts intraforestiers, tels zones de chablis, clairières et boisements très clairs ;d) gestion extensive des milieux herbeux, non fauchés ou très tardivement ;10°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Bécasse des bois *Scolopax rusticola* :a)maintien et amélioration des zones de nidification et des zones d'hivernation ;b)maintien et amélioration de la strate herbacée, notamment en habitats forestiers semi-ouverts ;c)maintien et extension surfacique des lisières, des clairières, des forêts claires et de la mosaïque paysagère intraforestière ;11°restauration de la population de la population de la Gélinotte des bois *Tetrastes bonasia* (syn. : *Bonasa bonasia*) :a)maintien et amélioration de la structure arbustive sous-futaie, des taillis et des différentes classes d'âge de la forêt ;b)maintien et amélioration de la mosaïque paysagère intraforestière ;c)conservation des essences buissonnantes et arbustives dans les plantations et le long des chemins forestiers ;12°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des populations du Grand-duc d'Europe *Bubo bubo* et du Faucon pèlerin *Falco peregrinus* :a)préservation, amélioration et restauration des zones de nidification correspondant aux falaises et pentes rocheuses ;b)préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification ;13°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Milan royal *Milvus milvus* :a)maintien et amélioration des zones de chasse correspondant à une mosaïque paysagère riche en prairies à fauchage échelonné et pâturages entrelacés de bandes enherbées, zones humides et jachères ;b)maintien et amélioration des zones de nidification correspondant à des lisières de forêts feuillues, des rangées d'arbres et des arbres solitaires ;c)préservation des arbres porteurs d'aire de rapace ;d)préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification ;14° rétablissement de l'état de conservation favorable des populations de la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* et la Pie-grièche grise *Lanius excubitor*, ainsi que des populations d'autres oiseaux des structures paysagères et des herbages :a)maintien et restauration des zones de nidification et de chasse correspondant aux structures paysagères telles que murgiers, bandes enherbées, friches, buissons, broussailles, haies, arbres solitaires, groupes et rangées d'arbres dans les pâturages et prairies maigres à humides ;b)préservation de la quiétude dans les territoires, notamment de la Pie-grièche grise ;15°rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de l'Alouette des champs *Alauda arvensis* et des populations d'autres oiseaux des paysages ouverts :a)maintien et amélioration des zones de nidification, notamment une mosaïque paysagère de surfaces herbacées maigres ;b)aménagement de bandes herbacées et de jachères dans les labours ou de bandes refuges à fauchage très tardif ou pluriannuel dans les herbages ;16°rétablissement du bon état écologique des eaux :a) amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des fonds de vallée ;b)restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie ;c)aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d'eau et autour des sources ;17°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des plans d'eau et dépressions humides ; aménagement de bandes de protection herbagères autour des plans d'eau et dépressions humides ; 18°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation et restauration des différents types de futaies, notamment des hêtraies, chênaies, forêts de pente ou d'éboulis et forêts alluviales ou humides ; y préserver des arbres à loge de pic, des arbres à forte dimension, des arbres biotopes et des arbres morts sur pied, ainsi que des classes d'âge avancées et des lisières structurées ; aménagement d'îlots de vieillissement et désignation de forêts en libre évolution ;19°promotion de la gestion forestière proche de la nature et promotion des programmes d'extensification en sylviculture ; préservation et extension surfacique des forêts feuillues autochtones, adaptées à la station ; 20°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des friches humides et des mégaphorbiaies ; fauchage très tardif et pluriannuel ;21°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des prairies humides et des prairies maigres, y favoriser le fauchage tardif, voire très tardif et préserver des zones refuges fauchées pluriannuellement ;22°promotion des programmes d'extensification en agriculture, notamment extensification des prairies et des pâturages, ainsi que des labours ; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, sans retournement, ni sursemis ; maintien et aménagement de bandes herbacées et de jachères en culture ; maintien et restauration d'une bande herbacée au pied et le long des structures paysagères et des chemins agricoles, ainsi qu'entre les cultures ; renonciation à l'emploi de fertilisants, rodenticides et insecticides ;23°maintien et amélioration des zones de nidification, ainsi que des aires de repos en période de migration et d'hivernation, notamment d'une mosaïque paysagère richement structurée ;24°préservation de la quiétude des zones sensibles en période de nidification par la gestion des flux de visiteurs.25°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Martin pêcheur *Alcedo atthis*, ainsi que des populations d'autres oiseaux des cours ou plans d'eau :a)maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure des cours ou plans d'eau ;b)maintien et amélioration des structures nécessaires pour la nidification ; 26°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus* :maintien et amélioration des zones de nourrissage en migration, notamment les plans et cours d'eau ;27°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Grande Aigrette *Casmerodius albus* (syn. : *Egretta alba*) :a)maintien et amélioration des zones d'hivernage ou de halte en période de migration ;b)maintien, amélioration, voire restauration des zones de nourrissage correspondant aux herbages, zones et friches humides ; 28°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Cigogne noire *Ciconia nigra* :a)maintien et restauration des zones de nourrissage correspondant aux cours d'eau, fonds de vallées et autres habitats humides ;b)maintien et amélioration des zones de nidification correspondant aux forêts feuillues en futaie et préservation des arbres porteurs d'aire de cigogne ;c)maintien, respectivement aménagement ponctuel de l'habitat forestier et préservation d'une zone de protection forestière dans un rayon de 50 mètres autour des nids ;d)maintien et amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des fonds de vallée ;e)préservation de la quiétude en période de reproduction dans un rayon de 300 mètres autour des sites de nidification ; 29°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Pic noir *Dryocopus martius* et des populations d'autres oiseaux cavernicoles :a)maintien et aménagement de boisements diversement structurés et de leurs micro-stations ;b)maintien et préservation d'arbres à loge de pic, d'arbres à forte dimension, d'arbres biotopes et d'arbres morts sur pied en futaies feuillues et en lisières, notamment en hêtraies ;c)aménagement d'îlots de vieillissement et désignation de forêts en libre évolution ;d)protection des fourmilières de la Fourmi rousse en forêt ;30°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Pic mar *Dendrocopos medius* et des populations d'autres oiseaux cavernicoles :a)maintien et aménagement de boisements diversement structurés et de leurs

micro-stations ;b)maintien et préservation d'arbres à loge de pic, d'arbres à forte dimension, d'arbres biotopes et d'arbres morts sur pied en futaies feuillues, notamment en chênaies et en forêts alluviales ;c)aménagement d'îlots de vieillissement et désignation de forêts en libre évolution ;31°rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix* :a)maintien et extension surfacique de la futaie feuillue mélangée présentant des strates herbacées et arbustives claires, notamment en terrain en pente ;b) maintien et extension surfacique d'une mosaïque intraforestière ;c)aménagement d'îlots de vieillissement ;32°rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Tourterelle des bois *Streptopelia turtur* :a)préservation et restauration des lisières structurées, des bosquets et des paysages semi-ouverts, notamment des milieux humides, ainsi que des futaies lumineuses, ripisylves et forêts alluviales ; b)restructuration horizontale et verticale des lisières et des futaies ;c)préservation et restauration des plaines alluviales avec des strates herbacées, buissonnantes et boisées diversement structurées ;d)aménagement de bandes herbacées et de jachères dans les labours ou de bandes refuges dans les herbages à fauchage très tardif ou pluriannuel ;33°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Bondrée apivore *Pernis apivorus* :a)maintien et amélioration des lisières forestières diversement structurées ;b) maintien et amélioration des zones de nidification et préservation des arbres porteurs d'aire de rapace ;c)maintien et amélioration des zones de nourrissage, notamment des milieux ouverts ou semi-ouverts intraforestiers, tels zones de chablis, clairières et boisements très clairs ; d) gestion extensive des milieux herbeux, non fauchés ou très tardivement ;34°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Bécasse des bois *Scolopax rusticola* :a)maintien et amélioration des zones de nidification et des zones d'hivernation ;b)maintien et amélioration de la strate herbacée, notamment en habitats forestiers semi-ouverts ;c)maintien et extension surfacique des lisières, des clairières, des forêts claires et de la mosaïque paysagère intraforestière ;35°restauration de la population de la population de la Gélinoite des bois *Tetrastes bonasia* (syn. : *Bonasa bonasia*) :a)maintien et amélioration de la structure arbustive sous-futaie, des taillis et des différentes classes d'âge de la forêt ;b)maintien et amélioration de la mosaïque paysagère intraforestière ;c)conservation des essences buissonnantes et arbustives dans les plantations et le long des chemins forestiers ;36°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des populations du Grand-duc d'Europe *Bubo bubo* et du Faucon pèlerin *Falco peregrinus* :a)préservation, amélioration et restauration des zones de nidification correspondant aux falaises et pentes rocheuses ;b)préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification ;37°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Milan royal *Milvus milvus* :a)maintien et amélioration des zones de chasse correspondant à une mosaïque paysagère riche en prairies à fauchage échelonné et pâturages entrelacés de bandes enherbées, zones humides et jachères ;b)maintien et amélioration des zones de nidification correspondant à des lisières de forêts feuillues, des rangées d'arbres et des arbres solitaires ;c)préservation des arbres porteurs d'aire de rapace ;d)préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification ;38° rétablissement de l'état de conservation favorable des populations de la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* et la Pie-grièche grise *Lanius excubitor*, ainsi que des populations d'autres oiseaux des structures paysagères et des herbages :a)maintien et restauration des zones de nidification et de chasse correspondant aux structures paysagères telles que murgiers, bandes enherbées, friches, buissons, broussailles, haies, arbres solitaires, groupes et rangées d'arbres dans les pâturages et prairies maigres à humides ;b)préservation de la quiétude dans les territoires, notamment de la Pie-grièche grise ;39°rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de l'Alouette des champs *Alauda arvensis* et des populations d'autres oiseaux des paysages ouverts :a)maintien et amélioration des zones de nidification, notamment une mosaïque paysagère de surfaces herbacées maigres ;b)aménagement de bandes herbacées et de jachères dans les labours ou de bandes refuges à fauchage très tardif ou pluriannuel dans les herbages ;40°rétablissement du bon état écologique des eaux :a) amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des fonds de vallée ;b)restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie ;c)aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d'eau et autour des sources ;41°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des plans d'eau et dépressions humides ; aménagement de bandes de protection herbagères autour des plans d'eau et dépressions humides ; 42°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation et restauration des différents types de futaies, notamment des hêtraies, chênaies, forêts de pente ou d'éboulis et forêts alluviales ou humides ; y préserver des arbres à loge de pic, des arbres à forte dimension, des arbres biotopes et des arbres morts sur pied, ainsi que des classes d'âge avancées et des lisières structurées ; aménagement d'îlots de vieillissement et désignation de forêts en libre évolution ;43°promotion de la gestion forestière proche de la nature et promotion des programmes d'extensification en sylviculture ; préservation et extension surfacique des forêts feuillues autochtones, adaptées à la station ; 44°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des friches humides et des mégaphorbiaies ; fauchage très tardif et pluriannuel ;45°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des prairies humides et des prairies maigres, y favoriser le fauchage tardif, voire très tardif et préserver des zones refuges fauchées pluriannuellement ;46°promotion des programmes d'extensification en agriculture, notamment extensification des prairies et des pâturages, ainsi que des labours ; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, sans retournement, ni sursemis ; maintien et aménagement de bandes herbacées et de jachères en culture ; maintien et restauration d'une bande herbacée au pied et le long des structures paysagères et des chemins agricoles, ainsi qu'entre les cultures ; renonciation à l'emploi de fertilisants, rodenticides et insecticides ;47°maintien et amélioration des zones de nidification, ainsi que des aires de repos en période de migration et d'hivernation, notamment d'une mosaïque paysagère richement structurée ;48°préservation de la quiétude des zones sensibles en période de nidification par la gestion des flux de visiteurs

## 7. MAP OF THE SITES

[Back to top](#)

INSPIRE ID:

LU.MDDI.LU0002004

Map delivered as PDF in electronic format (optional)

Yes  No

Reference(s) to the original map used for the digitalisation of the electronic boundaries (optional).